

COMPTE-RENDU CONSEIL DE JUILLET 2025

PLUI

Le Maire rend compte des décisions du Conseil communautaire du 23 juin 2025.

Ce Conseil a validé la création d'un PLUI à la majorité des membres présents ou représentés.

Il reste à faire valider cette décision par les Conseils municipaux. Pour cela, il convient que l'action soit adoptée par 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale.

Le Maire met en garde le Conseil afin qu'il prenne bien en compte la proximité de l'échéance électorale qui va évidemment modifier la représentation des communes mi-mars 2026 et par là même, la volonté de collaborer ou non à ce PLUI.

Est-il sage de faire valider cette proposition par des Conseils municipaux qui seront, à n'en pas douter, remaniés dans quelques mois ?

Le SCoT en cours définit déjà largement les possibilités de développement des communes. À noter que les communes ont parfaitement la possibilité de conserver les règles d'urbanisme existantes dans leur commune : PLU, carte communale, RNU...

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour les raisons ci-dessus, de refuser la construction de ce PLUI par 14 voix pour.

Vente de terrain

Le Maire expose au Conseil municipal qu'une anomalie existe sur la délimitation et l'emprise d'un terrain appartenant à M. Jean-Marie FONTA, rue du Deffois, section A, parcelle 958. La clôture de Monsieur FONTA a débordé sur le terrain communal, sans gêner l'utilisation du terrain communal.

Le Maire propose au Conseil municipal de céder 37 m² à titre gratuit à M. Jean-Marie FONTA, les frais de notaire et de géomètre restant à la charge de M. FONTA.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise M. le maire à déléguer ses pouvoirs à M. Jean ROBARDET pour la signature de l'acte.

Jurés d'assises 2026

Le tirage au sort a désigné les personnes suivantes pour les Jurés d'Assises 2026 :

1/ Mme LEDEUIL Jennifer Laëtitia épouse ZANELLA, 7 rue des Carrières, 25 610 Arc-et-Senans.

2/ Mme CHAUVIN Jocelyne Marie épouse MICHAUD, 2A Le Deffois, 25610 Arc-et-Senans

3/ M. KAEMPF Quentin Florent Emmanuel, 11 rue de la fromagerie, 25 610 Arc-et-Senans

Château d'eau

Le Maire informe le Conseil municipal que l'appel d'offres pour les travaux du château d'eau est clos.

Trois offres ont été déposées. Le Conseil propose de retenir l'offre de l'entreprise ETANDEX pour la somme de 416 405,00 € HT.

Les demandes de subvention ont été déposées et nous sommes dans l'attente des résultats.

Lors de la prochaine réunion du Conseil, le Maire proposera le plan de financement nécessaire à la réalisation.

Vestiaires – affectation des lots

Le Maire expose au Conseil municipal que suite à l'appel d'offres pour la construction du terrain de sports, la commune a retenu les offres de :

RÉCAPITULATIF

LOTS	Entreprises proposées par la MOE	Dont travaux dans l'existant	Montant après négociation
Lot 01 Terrassements généraux, VRD, espaces verts	PTP	4 852.50 € HT	110 554.45 € HT
Lot 02 Gros œuvre	DAMIN	1 253.00 € HT	125 244.08 € HT
Lot 3 Charpente Bois- Couverture tuiles - Zinguerie	NOUVEAU & MYOTTE		83 426.73 € HT
Lot 4 ITE	PIER		28 777.00 € HT
Lot 5 Métallerie- Menuiseries extérieurs PVC	MAIGNAN	2 229.00 € HT	44 680.00 € HT
Lot 6 Platerie – Isolation – Peinture – Menuiseries intérieures	BONGLET	5 624.10 € HT	64 115.90 € HT
Lot 7 Chapes isolant – Revêtements de sols durs - Faïences	FD REVETEMENT	1 748.05 € HT	41 548.45 € HT
Lot 8 Équipement de vestiaires	MAIGNAN		14 698.40 € HT
Lot 9 Électricité – chauffage	ELEC'CONFOR ME	2 790.00 € HT	42 350.00 € HT
Lot 10 Plomberie - Ventilation	MOLIN	5 740.76 € HT	79 400.18 € HT
TOTAL HT		24 237.41 € HT	634 795.19 € HT
TOTAL TVA (20%)		4 847.48 €	126 959.04 €
TOTAL TTC		29 084.89 € TTC	761 754.23 € TTC

VARIANTES ET OPTIONS

	TOTAL HT	TVA	TOTAL TTC
Variante 1 : chauffe-eau thermodynamique	2 443.43 €	488.69 €	2 932.12 €
Variante 2 : Appareillages INOX	6 801.71 €	1 360.34 €	8 162.05 €
Option 1 : VMC dans WC existant	9 245.14 €		11 094.17 €

TOTAL HT : 644 040.33 €

Le Maire précise que le début des travaux interviendra dès que les accords de subventions demandées seront signifiés.

Avenant n°1 au marché de travaux d'alimentation en eau potable : renouvellement du réseau de distribution rue des Graduations et rue du Centre-Bourg tranche ferme

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient d'apporter une modification au marché par l'ajout d'un avenant. Cet avenant a pour objet la suppression de la conduite d'eau potable dans un terrain privé et son renouvellement dans la rue du Chaillolet, en parallèle des réseaux d'assainissement et d'eaux usées. Cet avenant se monte à + 13 440.90 € HT, soit 16 129.08 € TTC.

Le nouveau montant des travaux est de 340 612.75 € + 13 440.90 € = 354 053.65 € HT, soit 424 864.38 € TTC (+ 3.94 %) tranche ferme.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le nouveau montant des travaux et autorise le Maire à signer l'avenant n°1.

Gardiennage de l'église

Le Maire informe le Conseil municipal que Madame Fanny PAÏS s'est portée candidate pour le gardiennage de l'église communale à partir du 01 juillet 2025

Le montant de l'indemnité annuelle sera calculé en fonction de la circulaire préfectorale.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la décision.

Autorisation de travaux zone du Puits

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'autoriser ENEDIS à enfouir la ligne à haute tension qui surplombe les futures constructions de la zone du Puits et par la même, de traverser la propriété communale.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette proposition.

Affaires diverses

- Nouveau pompage : la mise en place des pompes est en cours dans le nouveau puits et sera opérationnel en octobre 2025.
- Feux d'artifice : en accord avec le Club Vents du futur, celui-ci sera tiré le samedi 4 octobre lors de la fête des montgolfières.